



CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LONGUEUIL

À Longueuil,
je **CRÉe** mon avenir !





MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mesdames, messieurs,
Chers citoyennes et citoyens,
Chers partenaires,

C'est non seulement avec le sentiment du devoir accompli, mais avec un réel enthousiasme que je vous livre aujourd'hui le premier rapport annuel de la Conférence régionale des élus de Longueuil.

L'année 2004-2005 fut marquée par l'instauration, le 2 septembre 2004, de la Conférence régionale des élus de Longueuil. Ce geste plus que symbolique, permet aujourd'hui à Longueuil d'avoir son siège au sein des régions du Québec et de parler en son nom propre des questions touchant son avenir, son développement.

Ce geste en fut un également «d'entrepreneurship public», puisqu'il a fallu mettre en place une équipe dynamique, compétente et dévouée, établir les règles de fonctionnement de la CRÉ, et la doter d'un premier programme de travail structuré pour l'année 2005-2006, axé sur l'atteinte de résultats concrets en lien avec sa mission et ses mandats.

Déjà, comme vous le constaterez à la lecture du présent rapport, de nombreux mandats ont été confiés et réalisés par la CRÉ en six (6) mois. Citons, d'entrée de jeu, la tenue du Forum «Place aux citoyens» le 14 septembre, la liquidation et la prise en charge des engagements de l'ex-Conseil régional de développement de la Montérégie (CRDM), la mise en place de la Commission consultative sur le développement de Longueuil, l'identification des irritants dans les programmes et normes du Gouvernement du Québec dès décembre 2004, puis les premières démarches en vue de doter Longueuil de fonds d'intervention économique régional (FIER), notamment le FIER-Soutien.

Un rapport annuel est aussi une occasion de considérer le chemin parcouru pour entrevoir l'avenir et à cet égard, je suis confiante et remplie d'ambitions pour Longueuil.

La CRÉ est aujourd'hui outillée pour planifier et coordonner le développement du territoire, faire valoir et défendre les besoins spécifiques de Longueuil, soutenir financièrement des initiatives de développement sur le territoire et participer pleinement au processus de régionalisation dans lequel le gouvernement du Québec s'est engagé. Dans ce contexte, la CRÉ possède tous les atouts pour travailler à faire de Longueuil, une région administrative du Québec dotée de tous les leviers propres à une région pour assurer l'avenir et le bien-être de ses citoyennes et citoyens.

LA PRÉSIDENTE DE LA CRÉ DE LONGUEUIL,

A handwritten signature in black ink that reads "Nicole Lafontaine". The signature is written in a cursive, flowing style.

NICOLE LAFONTAINE

MISSION DE LA CRÉ DE LONGUEUIL

La Conférence régionale des élus de Longueuil est, pour le territoire de la Ville de Longueuil, l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional. Elle assume globalement des responsabilités en matière de planification et de coordination du développement régional.

Les Conférences régionales des élus ont été constituées suite à l'adoption de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (loi 34) qui est entrée en vigueur le 23 mars 2004. Pour sa part, la Conférence régionale des élus de Longueuil a vu le jour le 2 septembre 2004 alors que s'est tenue la première assemblée de son conseil d'administration.

MANDATS DE LA CRÉ DE LONGUEUIL

Les principaux mandats de la CRÉ de Longueuil sont :

- Favoriser la concertation des partenaires dans la région;
- Produire des avis, mémoires, consultation pour le gouvernement sur le développement de la région;
- Participer activement au développement de la région métropolitaine de Montréal;
- Accomplir l'ensemble des mandats confiés aux CRÉ du Québec en vertu du protocole d'entente signé avec le gouvernement du Québec dans le cadre du Forum des générations d'octobre 2004 :
 - régionalisation des services gouvernementaux;
 - l'adaptation des normes et des programmes gouvernementaux aux réalités régionales;
 - la réalisation d'initiatives de partenariat (ex. Fonds d'intervention économique régional).
- Évaluer les organismes de planification et de développement aux paliers local et régional dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement (réorganisation régionale);
- Établir un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région;
- Conclure des ententes spécifiques de régionalisation avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires autour des priorités consignées dans le plan quinquennal de développement, et en assurer le suivi;
- Gérer des fonds régionaux de développement (FDR, programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-volet II);
- Informer les milieux régionaux sur les activités de la CRÉ en matière de développement du territoire de Longueuil.

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, la CRÉ de Longueuil a réalisé sa mission et ses mandats en se consacrant principalement au démarrage des activités de la CRÉ; au suivi des engagements et à la dissolution du CRDM; à l'organisation du Forum «Place aux citoyens» de Longueuil et à la représentation de Longueuil au «Forum des générations» et à la Table Québec – Régions; à la formation de la Commission consultative sur le développement de Longueuil; à l'identification des irritants dans les programmes et normes gouvernementaux; et à rassembler les conditions inhérentes à la création de fonds d'intervention économique régionaux (FIER), notamment le FIER Soutien de Longueuil.

DÉMARRAGE DES OPÉRATIONS DE LA CRÉ DE LONGUEUIL

La loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (Loi 34) est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004, instaurant les Conférences régionales des élus (CRÉ) en lieu et place des Conseils régionaux de développement (CRD). En Montérégie, trois (3) CRÉ ont été instituées en remplacement du CRD de la Montérégie (CRDM), dont la CRÉ de Longueuil. Considérant notamment la situation particulière de la Montérégie et la tenue d'un référendum sur les défusions municipales, l'assemblée de fondation de la CRÉ de Longueuil a eu lieu que le 2 septembre 2004.

La CRÉ a conclu le 8 octobre 2004 avec la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, au nom du gouvernement du Québec, une entente de gestion déterminant les conditions que la CRÉ s'engage à respecter, ainsi que le rôle et les responsabilités de chacune des parties. Dans le cadre de cette entente, la CRÉ s'est vue confirmée son financement de 1 030 553 \$ pour l'année 2004-2005.

Sur le plan administratif, les premiers mois d'opération de la CRÉ ont été consacrés à l'embauche de la direction générale et du personnel de soutien, à l'ouverture des comptes de la CRÉ, à la mise en place de la comptabilité, à l'élaboration d'un budget d'opérations pour 2004-2005, à l'organisation du parc informatique, à l'élaboration des politiques de gestion de la CRÉ de Longueuil, au développement d'une image corporative, et à la préparation puis l'adoption d'un programme de travail détaillé incluant les prévisions budgétaires pour l'année 2005-2006.

SUIVI DES ENGAGEMENTS ET DISSOLUTION DU CRDM

En vertu de la Loi 34, les droits et obligations des CRD sont transférés aux CRÉ (à l'exception de ceux liés au fonctionnement des CRD), si bien que ce sont désormais les CRÉ qui ont le mandat d'assurer le suivi et de respecter les engagements que les CRD ont pris jusqu'au 31 mars 2004 à l'égard de promoteurs.

Dans un premier temps, afin de permettre une transition harmonieuse entre l'ex-CRDM et les trois (3) CRÉ nouvellement instituées en Montérégie, le CRDM a été autorisé à maintenir ses activités du 1^{er} avril jusqu'au 30 septembre 2004 et a donc assuré lui-même le suivi de ses engagements.

Au terme de cette période, les CRÉ de la Montérégie ont convenu et signé une entente déléguant à la CRÉ Montérégie Est la responsabilité de la gestion et du suivi des droits et obligations hérités du CRDM. Dans ce même contexte, les CRÉ ont convenu du partage des actifs du CRDM.

Par ailleurs, la CRÉ de Longueuil est devenu fiduciaire de l'entente spécifique en matière de développement de la condition féminine en Montérégie. Outre le fait d'assumer la gestion des fonds dédiés à la réalisation des objectifs de l'entente, la CRÉ héberge et supervise la ressource professionnelle rattachée à ce dossier.

Bien que les responsabilités administratives aient été transférées à la CRÉ Montérégie-Est, la CRÉ de Longueuil a également été impliquée dans la gestion de l'entente spécifique en matière de développement de la culture et des communications en Montérégie conclue par le CRDM. Un appel de projets a été lancé en janvier 2005 à la grandeur de la Montérégie et les projets suivants ont été retenus pour Longueuil :

PROJETS SÉLECTIONNÉS – LONGUEUIL	Montant accordé	Total projet
1. <i>Mise en circulation de l'exposition Poèmes tissés : textiles mayas et publication d'un catalogue d'accompagnement</i> – Musée Marsil	9 450 \$	11 810 \$
2. <i>Développement du volet relève en arts visuels</i> – Zocalo	25 000 \$	44 470 \$
3. <i>École des Vieux métiers de Longueuil</i> – La corporation Les Vieux métiers, les métiers vivants inc.	18 000 \$	35 500 \$
4. <i>Découvrir l'art actuel en Montérégie</i> – Plein Sud, centre d'exposition en art actuel à Longueuil	10 550 \$	25 000 \$
Total Longueuil :	63 000 \$	116 780 \$

FORUM «PLACE AUX CITOYENS» DE LONGUEUIL

En réponse au mandat confié par le gouvernement du Québec, la CRÉ de Longueuil a organisé la tenue du forum «Place aux citoyens» de Longueuil, le samedi 12 septembre 2004. Réunissant plus de 200 personnes, cet événement fut l'occasion pour la CRÉ de réaliser sa toute première activité de consultation.

Un rapport des délibérations a été produit et déposé au gouvernement du Québec.

«FORUM DES GÉNÉRATIONS» / TABLE QUÉBEC – RÉGIONS

Les 12, 13 et 14 octobre 2004, le gouvernement du Québec a tenu le «Forum des générations» auquel la CRÉ de Longueuil a participé. Cet événement a mené à l'adoption d'un protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et l'ensemble des CRÉ du Québec, sur la décentralisation, la régionalisation, l'adaptation et le partenariat.

Dans la foulée du Forum, a également été instituée la table Québec – Régions dont le secrétariat est notamment chargé d'assurer le suivi de l'entente. La CRÉ de Longueuil a participé à l'ensemble des travaux de ce comité.

COMMISSION CONSULTATIVE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LONGUEUIL

Conformément à la loi constitutive de la CRÉ (Loi 34) et à ses règles de régie interne, la CRÉ de Longueuil a procédé à la mise en place de la commission consultative sur le développement de Longueuil le 20 décembre 2004. Dans le cadre de l'assemblée de son conseil d'administration, les membres ont entériné la nomination des 14 représentants de regroupements sectoriels accrédités formant la commission. La commission consultative est, pour la CRÉ de Longueuil, son interlocuteur privilégié pour toute question de développement régional.

IDENTIFICATION DES IRRITANTS DANS LES PROGRAMMES ET NORMES GOUVERNEMENTAUX

Dans le cadre des mandats dévolus à la CRÉ en vertu du protocole d'entente signé lors du Forum des générations, la CRÉ de Longueuil a réalisé un inventaire des difficultés d'application des normes et programmes gouvernementaux dans la région. À cette fin, la CRÉ de Longueuil a consulté les partenaires socio-économiques du territoire de même que les différentes directions et services de la Ville de Longueuil. Un imposant rapport a été déposé au Secrétariat de la Table Québec-Régions et au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDÉRR) le 31 janvier 2005.

FONDS D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE RÉGIONAUX (FIER)

Suite au Forum des générations, le gouvernement du Québec a instauré des fonds d'intervention économique régionaux (FIER) disponibles à l'ensemble des régions du Québec. La CRÉ de Longueuil fut active pour animer et informer le milieu sur cette initiative gouvernementale. La CRÉ de Longueuil s'est plus particulièrement investie à réunir les conditions nécessaires à la création du fonds FIER Soutien de Longueuil dont la responsabilité de la mise en place lui est confiée. La capitalisation de ce fonds, qui vise à soutenir le démarrage et le développement d'entreprises sur le territoire de Longueuil, peut atteindre les 3 millions \$.

RÉORGANISATION DES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT PRÉSENTS EN MONTÉRÉGIE

Tout au long de ses six (6) mois d'opération, la CRÉ de Longueuil a réalisé de nombreuses démarches (adoption de résolutions, rencontre de la ministre délégué au Développement Régional, intervention à la table Québec-Régions, rencontres de conseillers politiques, etc.) en vue d'obtenir pour le territoire de la CRÉ de Longueuil, l'équité avec les autres régions du Québec de population et de responsabilités équivalentes dans les ressources dédiées au développement régional. Les demandes concernent autant la révision du budget de la CRÉ de Longueuil, que l'octroi des budgets nécessaires à la mise en place à Longueuil de l'ensemble des leviers de développement que l'on retrouve à l'échelle de la Montérégie (Conseil Montérégien de la Culture et des Communications, Conseil de développement du bioalimentaire de la Montérégie, Tourisme Montérégie, Loisir et Sport Montérégie, Forum Jeunesse Montérégie, Table régionale des aînés de la Montérégie, Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, etc.).

AUTRES IMPLICATIONS DE LA CRÉ DE LONGUEUIL :

- Commission jeunesse du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ);
- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II;
- Consultation sur la gestion de la forêt publique;
- Mesure de soutien aux activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Comité des partenaires en immigration de Longueuil;
- Colloque sur le développement des pistes cyclables en Montérégie de Loisir et Sport Montérégie;
- Dépôt d'un mémoire conjoint avec Développement économique Longueuil et la Ville de Longueuil à la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances de la CMM.

INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le Conseil d'administration de la CRÉ de Longueuil est composé du maire de la Ville de Longueuil, des 42 élus municipaux de la Ville de Longueuil et, sans droit de vote, des sept (7) députés du territoire de la Ville de Longueuil.

En 2004-2005, le Comité exécutif de la CRÉ de Longueuil s'est réuni à cinq (5) reprises et le Conseil d'administration à deux (2) reprises.



Le comité exécutif de la CRÉ de Longueuil

Membres du comité exécutif et du conseil d'administration :

Présidente :

Mme Nicole Lafontaine, conseillère municipale

Premier vice-président :

M. Jacques Olivier, maire

Deuxième vice-président :

M. Claude Gladu, conseiller municipal

Secrétaire -Trésorière :

Mme Suzanne Charbonneau, conseillère municipale

Administrateurs :

M. Marc Duclos, conseiller municipal

Mme Manon D. Hénault, conseillère municipale

M. Michel Latendresse, conseiller municipal

M. Gilles Grégoire, conseiller municipal

M. Stéphane Desjardins, conseiller municipal

Membres du conseil d'administration :

Mme Nicole Béliveau, conseillère municipale
M. Jean Bernier, conseiller municipal
M. Guy Boissy, conseiller municipal
Mme Nicole Breton, conseillère municipale
M. Normand Caisse, conseiller municipal
Mme Nicole Carrier, conseillère municipale
Mme Mireille Carrière, conseillère municipale
M. Robert Charland, conseiller municipal
M. Simon Crochetière, conseiller municipal
M. Marc-André Croteau, conseiller municipal
M. Michel Desjardins, conseiller municipal
M. Denis Duval, conseiller municipal
M. Pierre Fillion, conseiller municipal
Mme Denise Fillion, conseillère municipale
Mme Johane Fontaine-Deshaies, conseillère municipale
M. Pierre Fortier, conseiller municipal
Mme Francine Gadbois, conseillère municipale
M. Bertrand Girard, conseiller municipal
M. Robert Gladu, conseiller municipal
Mme Lorraine Guay-Boivin, conseillère municipale
M. Jean Guérin, conseiller municipal
M. Marc Lachance, conseiller municipal
M. Yves E. Lampron, conseiller municipal

M. Serge Laramée, conseiller municipal
M. Noé Leclerc, conseiller municipal
M. Jacques Lemire, conseiller municipal
M. Tim Matuzewski, conseiller municipal
M. Jacques E. Poitras, conseiller municipal
M. Roger Roy, conseiller municipal
M. Élie Saab, conseiller municipal
Mme Marie-Lise Sauvé, conseillère municipale
M. Jean-Gilles Sénécal, conseiller municipal
Mme Claudette Tessier, conseillère municipale
M. Joseph Vassalo, conseiller municipal

Députés des circonscriptions du territoire de la Ville de Longueuil :

M. Michel Audet, ministre des Finances, député de Laporte
M. Camil Bouchard, député de Vachon
Mme Fatima Houda-Pepin, députée de La Pinière
Mme. Diane Legault, députée de Chambly
Mme Pauline Marois, députée de Taillon
M. Pierre Moreau, député de Marguerite-D'Youville
Mme Cécile Vermette, députée de Marie-Victorin



Le conseil d'administration de la CRÉ de Longueuil (réunion du 18 avril 2005)

ÉTATS FINANCIERS 2004-2005

Le rapport du vérificateur externe et les états financiers 2004-2005 sont joints au présent rapport annuel, lesquels sont déposés aux membres du Conseil d'administration et sont disponibles sur demande au bureau de la CRÉ de Longueuil.

Adresse de correspondance :

Conférence régionale des élus de Longueuil
100 place Charles Le Moyne, bureau 281
Longueuil (Québec)
J4K 2T4

Téléphone : (450) 651-9041
Télécopieur : (450) 442-0709
Courrier électronique : info@credelongueuil.org